

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2015 DE LA COMMUNE D'AVERNES

Date de convocation : L'AN DEUX MILLE QUINZE
30/12/2014
Date d'affichage : le SIX JANVIER à VINGT ET UNE HEURES
30/12/2014

Nombre de conseillers : Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de
En exercice : 15 **Monsieur Daniel BAILLEUX**
Présents : 14
Votants : **14** **Etaient présents :** D.BAILLEUX- P.FURLAN- Ch. LEHETET –P.VACHER- N.GOUZI - E. HIBON –
S.POULAIN-DUVAL - CH. MARCHAND-TARDIF- CH.NOBLIA – G.DEMARET – D.LESNÉ
V. ANTOLOTTI – V.LEGEAY - F. MAIRE
Absente excusée : MT GLÜCK
M. E. HIBON a été élu secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du 2 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Intervention de l'adjudant-chef CLOTEAUX en début de séance concernant la signature d'un protocole de participation citoyenne entre la Gendarmerie et la commune d'AVERNES, adopté à l'unanimité en séance du 02/12/2014.

Délibération N° 2015 – 01 - Annule et remplace délibération N° 2014 -51

Objet : Durée du Taux de la taxe d'aménagement pour 2015 et exonérations facultatives

Le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier les termes de la délibération 2014 -51 du 4/11/2014 à la demande de DDT/95.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3 % à compter du 1^{er} janvier 2015,

DECIDE d'exonérer totalement les abris de jardin indépendants de moins de 20 m² à hauteur de 100%.

DIT que la présente délibération est reconduite de plein droit annuellement.

Délibération N° 2015 – 02

Objet : DEMANDE D'ADHESION AU SIMVVO (Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise) DE LA COMMUNE MOUSSY

Le Maire informe le conseil, que le SIMVVO (**Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise**) dans sa séance du 08 décembre 2014, a accepté à l'unanimité des membres présents l'adhésion de la commune de MOUSSY et demande à chaque Commune membre, de délibérer sur cette adhésion.

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE D'ACCEPTER l'adhésion de la commune de MOUSSY au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise.

Délibération N° 2015 – 03

Objet : Demande de subvention au Conseil Général du Val d'Oise pour la bibliothèque municipale pour l'exercice 2015

Le Maire fait part aux membres du conseil de la demande qu'il a reçue de Mme BESSODES, Responsable de la bibliothèque municipale et donne lecture de l'état de l'année écoulée et du projet détaillé pour 2015.

Après délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'attribuer une subvention de 1250€ pour la bibliothèque municipale et sollicite de M. le président du Conseil Général, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2015 de **1250 €** pour alimenter, enrichir le fonds documentaire de notre bibliothèque et assurer les animations littéraires destinées aux élèves de l'école d'AVERNES, aux lecteurs, aux habitants de la commune et des communes voisines.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 h 00.